

Assurance temporaire jusqu'à 75 ans adaptée pour un visa Schengen et l'attestation d'accueil

• Domicile de l'assuré	Monde entier
• Territorialité	Espace Schengen et pays européens*
• Durée maximale du séjour	3 mois
• Limite d'âge de l'assuré	75 ans

1. Garanties

FRAIS DE SANTE

- Montant maximum des remboursements de frais de santé : 30 000€ par période de couverture.
- Prise en charge des soins en cas de maladie et accident
- Hospitalisation (séjour, honoraires) : jusqu'à 100% de la base de remboursement de la Sécurité sociale française, franchise de 50€ par acte.
- Consultations, visites, actes auprès de médecins généralistes et spécialistes : jusqu'à 100% de la base de remboursement de la Sécurité sociale française, franchise de 50€ par acte.
- Frais d'analyses, examens de laboratoire, acte radiologique, pharmacie, soins infirmiers : jusqu'à 100% de la base de remboursement de la Sécurité sociale française, franchise de 50€ par acte.

ASSISTANCE RAPATRIEMENT

- Transport médical et rapatriement sanitaire : Frais réels
- Rapatriement du corps en cas de décès : Frais réels
- Frais de cercueil : jusqu'à 1 500€
- Rapatriement d'un accompagnant : billet de retour simple
- Retour des membres de la famille en cas de décès de l'assuré : Billet retour simple
- Prise en charge d'un titre de transport Aller-retour et des frais de séjour pour un proche en cas d'hospitalisation de l'assuré
- Assistance juridique : jusqu'à 1 500€

RESPONSABILITE CIVILE

- Dommages corporels à concurrence de 4.500.000 €, franchise 80€
- Dommages matériels à concurrence de 45.000 €, franchise 80€

CAPITAL ACCIDENT

- Versement d'un capital de 45.000 € en cas de décès accidentel, franchise de 10%

* Pays de l'Espace Schengen, Norvège, Islande, Suisse, Bulgarie, Chypre, Roumanie, Royaume-Uni et Irlande

2. Tarifs (tarifs TTC en euros)

DUREE SEJOUR	15 jours	1 Mois	2 Mois	3 Mois
Jusqu'à 75 ans	29 €	37 €	51 €	67 €

3. Souscription avec délivrance immédiate d'attestation d'assurance

Souscription exclusive par internet en transaction sécurisée et délivrance immédiate d'un certificat d'adhésion sur :

<http://www.mondassur.com>